



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARCIAC-PLAISANCE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22 Janvier 2024 à Marciac

Le Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance, convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président.

Présents : Jean-Louis Guilhaumon, Alain Payssé, Patricia Pascal, Chantal Dubor, Géraldine Cossou-Péry, Maryse Lacour, Thierry Fernando

Excusés : Nicole Pion, Eliane Duffau (donne pouvoir à Monsieur Payssé), Jacqueline Matayron, Christiane Magnat (donne pouvoir à Mme Pascal),

Secrétaire de séance : Chantal Dubor

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7 (9 voix)

Vote : Unanimité

Code : 20240122/01/3.5

Objet : Tarifs 2024 – Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile

Pour 2024, Monsieur le Président propose aux administrateurs de réviser les tarifs des prestations du service d'aide et d'accompagnement à domicile en tenant compte des modifications, connues à ce jour et applicables à compter du 1er janvier 2024, à savoir celles fixées par :

- arrêté du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, en date du 26 décembre 2023 et paru au Journal officiel le 28 décembre 2023,
- arrêté du Conseil départemental du Gers en date du 5/01/2023,
- décision du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (circulaire n° 2023-30 du 14 décembre 2023).

Ainsi, Monsieur le Président précise que, par arrêté du 26 décembre 2023, les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant de l'article L. 347-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles **ne peuvent augmenter de plus de 5,95 % en 2024 par rapport à l'année précédente.**

Il rappelle qu'en 2023, au regard des modifications intervenues, les tarifs d'intervention du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ont été fixés comme suit :

TARIFS HORAIRES 2023						
Nature de la prestation	AIDE MENAGERE (Tarif de base sans aide financière)		AIDE MENAGERE AIDE A DOMICILE Caisses de retraites et mutuelles		AIDE A LA PERSONNE	
			Hors CARSAT, MSA, CNAVS, CMCAS	CARSAT, MSA, CNAVS, CMCAS	(exécutions des plans APA, PCH...)	Indemnités kilométriques – aide aux courses
Tarif applicable	25,30 € Pour les personnes prises en charge avant le 1 ^{er} février 2020	26,39 € Pour les personnes prises en charge à partir du 1 ^{er} février 2020	24,56 €	25,60 €	23,50 €	0,49 € / km
Date d'application	1^{er} février 2023				1er janvier 2023	

En considération de ces éléments, Monsieur le Président propose, pour 2024, la tarification des prestations du SAAD Marciac-Plaisance comme suit :

TARIFS HORAIRES 2024						
Nature de la prestation	AIDE MENAGERE (Tarif de base sans aide financière)		AIDE MENAGERE AIDE A DOMICILE Caisses de retraites et mutuelles		AIDE A LA PERSONNE	
			Hors CARSAT, MSA, CNAVS, CMCAS	CARSAT, MSA, CNAVS, CMCAS	(exécutions des plans APA, PCH...)	Indemnités kilométriques – aide aux courses
Tarif applicable	26,80 € Pour les personnes prises en charge avant le 1 ^{er} février 2020	27,96 € Pour les personnes prises en charge à partir du 1 ^{er} février 2020	26,02 €	26,30 € 29,50 € dimanches et jours fériés	23,50 €	0,49 € / km
Date d'application	1^{er} février 2024				1er janvier 2024	

Au regard de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de valider la proposition tarifaire pour l'année 2024, telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à donner toutes les instructions nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle tarification.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Le Secrétaire de séance,
Chantal Dubor



Pour extrait conforme,
Le président,
Jean-Louis Guilhaumon

